



Annonces du gouvernement : Les préconisations du Cerf reprises

Brice Hortefeux a annoncé que le gouvernement ne donnerait pas de coup de pouce au Smic le 1^{er} juillet. Le Cerf se félicite d'avoir été entendu et de voir l'exécutif ne pas céder à la politique de la facilité. Dès le mois de février, le Cerf avait exhorté le gouvernement de ne pas donner suite aux revendications des syndicats et avait réitéré cette demande lors d'un rendez-vous en mars au ministère du Travail. En effet, tout coup de pouce au Smic aggraverait les besoins de trésorerie des TPE-PME et conduirait les entreprises les plus en difficulté à licencier pour baisser la pression sur les salaires. Ce serait un "cadeau empoisonné" à faire à des centaines de milliers de salariés à l'heure où le Premier ministre ne cache pas que 2009 sera "une année de récession forte" et admet que l'on doit s'attendre au mieux à une reprise lente en 2010. Le Cerf se félicite donc que le gouvernement tienne un langage vérité aux Français et maintienne le cap.

Dans cette crise, les mesures de relance préconisées par le Cerf et mises en œuvre par le gouvernement trouvent un large écho auprès des patrons : déjà 11,4 milliards d'euros ont été restitués aux entreprises au titre des remboursements anticipés d'impôts (IS, TVA, CIR principalement). Le Cerf demandait depuis des années que l'Etat donne l'exemple et réduise les délais de paiement aux entreprises afin d'abaisser leurs besoins en fonds de roulement. De même, après six mois d'intense lobbying, le Cerf a obtenu que les entreprises en difficulté puissent bénéficier de délais de paiement des cotisations Urssaf (tél. 0821 0821 33). Plus largement, Eric Woerth a expliqué qu'il avait donné des instructions d'assouplissement en matière de délais concernant les dettes sociales et fiscales. Malheureusement, il semblerait que beaucoup de TPE-PME n'aient pas eu connaissance de ce dispositif faute d'une information suffisante de la part des Urssaf.

Alors que Bercy se dit prêt à soutenir davantage les entreprises et à s'ajuster en fonction de la conjoncture, c'est aujourd'hui la sortie de crise qui se prépare. Le Cerf a déjà salué l'action du Médiateur du crédit, René Ricol qui a choisi de s'attaquer aux faiblesses structurelles des TPE-PME, le manque de fonds propres. Le Cerf reste convaincu que l'Etat doit mieux orienter les ressources disponibles, et en particulier l'épargne des ménages, pour financer les TPE-PME et les dépenses exceptionnelles engagées par l'Etat pour financer le plan de relance. Le Cerf se félicite ainsi que le député Hervé Mariton ait repris notre idée de lancer un emprunt national d'Etat auprès des Français pour financer les déficits publics au lieu d'envisager une hausse des impôts qui aurait des conséquences négatives sur la reprise et l'emploi. Dès juillet 2007, le Cerf préconisait de faire financer une politique de grands travaux par un emprunt national afin de flécher l'épargne des ménages vers des investissements stratégiques pour l'activité et la création d'emploi et réitérait sa proposition en mai 2008. Notre taux d'épargne est, en effet, le principal atout de la France pour sortir plus rapidement de la récession.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org